

REÇU A LA PRÉFECTURE
28 AOUT 2002

DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN



CONSEIL GÉNÉRAL

Pour copie conforme
COLMAR, le - 4 SEP. 2002
Pour le Président par délégation
Le Directeur

Colmar, le

Philippe JAMET

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
Sous-Direction Personnes âgées - Personnes handicapées
Tarification des Etablissements Sociaux

ARRETE 02 - 00319 DIS
du 28 AOUT 2002

portant dotation globale du service social gérontologique du pôle ILL et RHIN

VU la convention de délégation du service social gérontologique du 03 juillet 2000 ;

VU les propositions du budget prévisionnel 2001 de la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace du 27 décembre 2001 ;

VU le compte de résultat pour l'année 2001 établi par la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace en date du 25 janvier 2002.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La dotation globale du service social gérontologique du pôle ILL et RHIN confié par délégation à la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace est fixée, pour l'année 2002, à 55 110,32 €.

Le compte de résultat 2001, présentant un excédent de 4 985,37 € et pour la part à la charge du Département, de 1 802,05 €, le montant à verser pour l'année 2002 s'élève à 53 308,27 €.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

DATE Réception par le représentant de l'Etat 28 AOUT 2002
Publication - Notification le - 2 SEP. 2002



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

LE DIRECTEUR

Philippe JAMET

LE PRESIDENT

Constant GOERG